

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE SAINTES**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 9 novembre 2023**

Date de convocation : vendredi 3 novembre 2023

Délibération n° CC_2023_200
Nomenclature : 4.4.1

Nombre de membres :

En exercice : 64

Présents : 53

Votants : 59

Pouvoirs :

Mme Annie GRELET à M. Jean-Luc FOURRE,
Mme Aurore DESCHAMPS à M. Jérôme
GARDELLE, Mme Renée BENCHIMOL-LAURIBE à
M. Pierre DIETZ, M. Philippe CREACHCADEC à
Mme Marie-Line CHEMINADE, M. Laurent
DAVIET à M. Ammar BERDAI, Mme Véronique
TORCHUT à Mme Evelyne PARISI
Ne prend pas part au vote : 0

OBJET : Régie des déchets - Recrutement de
personnel sous contrat de droit privé à durée
indéterminée

Le 9 novembre 2023, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de SAINTES, régulièrement convoqué à 17h30, s'est réuni Salle du Conseil Communautaire au siège de la CDA de Saintes, sous la présidence de Monsieur Bruno DRAPRON, Président.

Présents :

M. Bruno DRAPRON, M. Eric BIGOT, M. Gérard PERRIN, Mme Françoise DURAND, M. Eric PANNAUD, M. Jean-Luc FOURRE, Mme Anne-Sophie SERRA-DAVISSEAU, M. Jean-Michel ROUGER, M. Alain MARGAT, M. Gaby TOUZINAUD, M. Pascal GILLARD, M. Bernard CHAIGNEAU, M. Francis GRELLIER, Mme Marie-France DREY, M. Pierre-Henri JALLAIS, M. Joseph DE MINAC, M. Jérôme GARDELLE, M. Stéphane TAILLASSON, M. Cyrille BLATTES, M. Alexandre GRENOT, M. Jean-Claude CHAUVET, Mme Agnès POTTIER, M. Philippe ROUET, M. Philippe DELHOUME, M. Pierre TUAL, Mme Martine MIRANDE, M. David MUSSEAU, Mme Chantal COUSSOT, Mme Christelle BASSO-FIN, Mme Véronique ABELIN-DRAPRON, Mme Caroline AUDOUIN, M. Thierry BARON, M. Ammar BERDAI, Mme Florence BETIZEAU, M. Philippe CALLAUD, Mme Véronique CAMBON, M. Rémy CATROU, Mme Marie-Line CHEMINADE, M. Pierre DIETZ, M. Jean-Philippe MACHON, M. Pierre MAUDOUX, Mme Evelyne PARISI, M. Jean-Pierre ROUDIER, M. Joël TERRIEN, Mme Charlotte TOUSSAINT, M. Frédéric ROUAN, Mme Amanda LESPINASSE, M. Jean-Marc AUDOUIN, M. Michel ROUX, Mme Joëlle DUJARDIN, Mme Eliane TRAIN, Mme Françoise LIBOUREL, M. Fabrice BARUSSEAU

Excusés :

M. Charles DELCROIX, Mme Dominique DEREN, M. François EHLINGER, Mme Céline VIOLLET, M. Pierre HERVE

Secrétaire de séance : M. Eric BIGOT

RAPPORT

Le rapporteur rappelle les éléments suivants.

1° / Le poste de responsable déchetteries-rotations-apport volontaire est vacant depuis plusieurs années et la gestion de ce service est assurée par le Directeur de la Régie des déchets.

Cette situation ne permet pas d'assurer un encadrement de proximité quotidien adéquate et efficace, et les tâches administratives liées à cette activité sont aujourd'hui assurées par les autres services (direction et service de proximité).

Afin de pallier cette situation et permettre une gestion quotidienne efficace, il est proposé de recruter un responsable déchetteries-rotations-apport volontaire à temps complet.

2° / Depuis plusieurs années, la Régie des déchets est face à des difficultés dans son organisation et sa gestion de l'activité dues :

- à un encadrement intermédiaire en sous-effectif,
- à une surcharge de tâches administratives des responsables de service au détriment de leur rôle d'encadrement et de leur présence sur le terrain,
- à un besoin fort d'encadrement de proximité quotidien lié à l'activité et l'organisation de la Régie des déchets.

Afin de remédier à ces problématiques et permettre une gestion quotidienne efficace, il est proposé de créer un poste et de recruter un responsable du service collecte à temps complet.

3° / Suite à la vacance d'un poste de chauffeur poids-lourds dédiés aux rotations de caissons de déchetteries (mobilité interne d'un agent vers le siège de la Communauté d'Agglomération de Saintes), il est nécessaire de recruter un agent chauffeur-polybenne à temps complet.

Les 3 agents recrutés sur ces différents postes seront sous contrat de droit privé à durée indéterminée (statut SPIC) à temps complet et seront régis par la convention collectivité nationale des activités du déchet.

Leur rémunération sera celle prévue par les « accords salaires » de la profession, sur la base de la valeur mensuelle du point fixée à 17,84 euros depuis le 1^{er} juin 2023 (17,84 euros x coefficient correspondant à l'emploi exercé).

Après avoir entendu le rapporteur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code du Travail,

Vu la Convention Collective Nationale des Activités du Déchet,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération de Saintes annexés à l'arrêté préfectoral du 31 octobre 2023,

Vu les avis favorables du Conseil d'Exploitation de la Régie des déchets en date du 26 septembre 2023,

Considérant la nécessité, pour les besoins de la régie, de recruter un responsable déchetteries-rotations-apport volontaire et un agent chauffeur-polybenne et de créer un poste et recruter un responsable collecte,

Considérant les crédits prévus au budget annexe de la régie des déchets 2023, chapitre 012,

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- **de procéder** à la création d'un poste de responsable du service collecte à temps complet.
- **de procéder** au recrutement de trois agents sous contrat de droit privé à durée indéterminée, conformément aux éléments mentionnés ci-dessus.
- **d'autoriser** Monsieur le Président, ou son représentant en charge des Ressources Humaines et du Dialogue Social et de l'Administration générale à signer tout document à cet effet.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

ADOpte à la majorité l'ensemble de ces propositions par :

- 58 Voix pour
- 0 Voix contre
- 1 Abstention (M. Jean-Philippe MACHON)
- 0 Ne prend pas part au vote

Ainsi clos et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance

M. Eric BIGOT



Le Président,



En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du Code de Justice Administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours en annulation par courrier ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.